

# A nos correspondants...

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **82 (1955)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-229335>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

assure que nous n'avons, ni les uns ni les autres, la moindre idée de vouloir, comme on dit chez nous, « faire vinaigre sur ce sujet »...

Elle a aussi des expressions très imagées qu'elle nous sort très à propos.

Par exemple, si quelqu'un entreprend plusieurs choses à la fois, au risque de n'en point faire de bien, voilà ce qu'elle en dit :

— On ne peut pas être au four et au moulin, « teni » boutique et vendre le vin... et encore crier « Au feu ! » par le village !...

Quand je lui demande la permission de faire ceci ou cela, ou de me servir dans un panier de fruits ou un cornet de caramels, elle me dit toujours ::

— Nion ne té grave, mon fieuu...

Mais elle sait ausi dire, quand il le faut :

— Quand l'é bon l'é prau...

Et je crois, mon cher Conteur, que c'est à ce mot que je vais terminer pour cette fois, hein?... quitte à recommencer peut-être à l'occasion !

Respectueux salut.

A. C.

### A nos correspondants...

Pour des raisons techniques et de tirage, nous prions nos correspondants de nous adresser leurs articles si possible le 25 de chaque mois ou au plus tard le 30 ou 31. A partir de ces dates, nous ne pouvons plus garantir leur publication pour le 15 du mois suivant. Une seule exception pourra être faite pour de courtes informations de dernière heure, et cela jusqu'au 6 du mois au cours duquel paraît le Conteur...

### Résultats du concours de septembre

Dans un quatrain bien trouvé, Mme Matter-Estoppey met à vif les difficultés de ce jeu de mots croisés de septembre... et aussi les inquiétudes qu'il pouvait suggérer. Le voici :

*Je vous dis sans façon et sans le moindre fiel :  
Unes, bien singulier, cet article pluriel !*

*Cet énoué m'inquiète. Voulez-vous ma pensée ?  
Débarrassé va mieux que ce débarrassée...*

M. Ls et M. Glardon-De Riaz mettent également en doute la parfaite correction de la « grille ». Ils écrivent : « D'après tous nos dictionnaires, le 10 horizontal énoué est au masculin et non au féminin (définition juste : Débarrassé de ses nœuds). » Dans le sens de « corps gras », oint s'écrit oing. Même observation de M. A. Magnin, Montreux, pour « énoué »... Quant à l'article... au pluriel, évidemment ! évidemment !

Hé ! hé ! M. Elophe, qu'avez-vous à répondre ?...

Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que les fautes les plus fréquentes qui ont été faites, le furent aux définitions 2 du 11 vertical : ruer au lieu d'oser ! et du 2 du 6 vertical : vie au lieu de hie... (hie = demoiselle, instrument dont on se sert pour enfoncer les pavés... et faire battre... les cœurs...)

Après tirage au sort, la liste des lauréats s'établit comme il suit :

M. J. Richoz, Lausanne.

M. Ernest Laeser, Clarens.

Mme S. Gross, Lausanne.

M. J. Klunge, Clarens.

Mme Matter-Estoppey, Lausanne.

M. P. Delacrausaz, Lausanne.

M. Henri Quendoz, Lausanne.

Mme Louis Pidoux, Saint-Légier s. Vevey.

M. Pierre Kissling, La Conversion.

M. Paccaud, Lavigny.

M. R. Badoux, Lovatens.

M. H. Jatton, Baugy s. Clarens.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 31 octobre 1954, une « grille » conforme à la « grille originale », à l'Imprimerie Bron, Prédumarché 11, Lausanne.

rms.